

sans immatriculation et véhicules mis à la fourrière ou retrouvés après un vol. Le Service pour les camions de plus d'une tonne et demie de capacité, les taxis ou autres véhicules commerciaux ou de livraison.

- Les véhicules entreposés, saisonniers, ainsi que ceux qui n'ont pas fonctionné depuis plus d'un mois et/ou qui sont en mauvaise condition et/ou mal entretenus.
- Le remorquage et/ou le service routier applicable(s) au Véhicule désigné lors d'un événement normalement couvert par un contrat d'assurance automobile, que vous soyez remboursé ou non pour l'incident par votre assureur (notamment la collision, le vandalisme, l'incendie ou tout autre événement empêchant le véhicule de circuler) sont exclus ainsi que le remorquage du Véhicule désigné à une cour de recyclage. Les demandes de service pour toute situation ne découlant pas d'un accident sont exclues.
- La prestation de service sur le Véhicule désigné sans surveillance (un conducteur titulaire d'un permis de conduire doit être présent au moment de la prestation de service).
- Une recharge (« slow charge ») de la batterie du Véhicule désigné.
- Le jumelage de L'Assistance routière à un autre programme d'assistance routière. Si vous êtes déjà inscrit à un programme d'assistance routière d'un fabricant de véhicules automobiles ou à un autre service d'assistance routière, vous devez utiliser en exclusivité cet autre service d'assistance routière avant d'utiliser le présent Programme.
- Toutes amendes et/ou frais découlant d'une infraction, ainsi que les frais de péages sont de la responsabilité du client.
- Tout véhicule qui n'est pas apte à prendre la route et en état de bon entretien.
- Tout véhicule désigné de plus de dix ans, le nombre d'années étant calculé à compter de la date de fabrication indiquée sur la plaque d'identification du véhicule désigné jusqu'à la date d'inscription du véhicule désigné ou du membre au programme d'Assistance routière d'urgence.



LES GARANTIES
Wise
WARRANTIES

Pour plus d'informations

N'hésitez pas à nous contacter



1-866-736-0390



www.lesgarantieswise.com

**ASSISTANCE
ROUTIÈRE
D'URGENCE
24 HEURES**

OÙ QUE VOUS SOYEZ!



LES GARANTIES
Wise
WARRANTIES

LE PROGRAMME D'ASSISTANCE

VOTRE ASSISTANCE ROUTIÈRE

L'assistance routière d'urgence 24 heures est disponible partout au Canada et aux États-Unis, 24 heures par jour, 365 jours par année. Ce programme, couvrant le Véhicule désigné, est limité à un maximum de cinq (5) services par année de contrat et comporte certaines limitations et exclusions telles que décrites ci-après.

REMORQUAGE

Le Véhicule désigné sera remorqué au centre de service le plus près jusqu'à un maximum de 25 kilomètres (inclus dans les 25 kilomètres est tout kilométrage parcouru par le prestataire de service pour se rendre au véhicule désigné).

CREVAISON

En cas de crevaison, la roue défectueuse sera remplacée par la roue de secours du véhicule désigné.

SERVICE DE LIVRAISON DE CARBURANT

Un approvisionnement d'urgence de carburant sera livré à tout client, couvert par le Programme, seulement dans le cas où la panne est causée par un réservoir d'essence vide. Le cas échéant, le client doit payer le coût de tout carburant livré.

ASSISTANCE SERRURIER

Un approvisionnement d'urgence de carburant sera livré à tout client, couvert par le Programme, seulement dans le cas où la panne est causée par un réservoir d'essence vide. Le cas échéant, le client doit payer le coût de tout carburant livré.

ASSISTANCE BATTERIE

Le survoltage de batterie sera fourni à tout client, couvert par le Programme, se trouvant dans le besoin immédiat.

TREUILLAGE

Un service de treuillage pour sortir le Véhicule désigné de la boue, du sable, de la neige ou d'un fossé pourvu que celui-ci se trouve dans le voisinage immédiat d'un chemin régulièrement parcouru et que nous puissions le tirer de sa position, sans danger, avec l'équipement de dépannage courant. Nous fournissons un camion et un prestataire de service sur les lieux pour une durée maximale de 20 minutes. Si le Véhicule désigné ne fonctionne pas une fois dégagé, vous serez responsable de tous les frais encourus.

KILOMÉTRAGE

Tous les services ci-hauts couvrent les frais de déplacement du prestataire de service pour un maximum de 25 kilomètres.

EXCLUSIONS

- Limité à un (1) Service par incident.
- Tout Véhicule désigné de plus 3600 kg.
- Plus d'un service par incident et/ou plus d'un remorquage par panne et des appels de service répétés pour un véhicule qui requiert entretien ou réparations;
- Le déneigement pour accéder au Véhicule désigné. Ledit Véhicule doit être accessible pendant toute la durée de la prestation de service.
- Le coût de l'équipement spécialisé tel qu'un camion équipé d'une plateforme, de roues porteuses, de béquilles ou de longs câbles pour le treuillage, etc., est au frais du client.
- Le coût de toute réparation mécanique, notamment celui des pièces posées, de la main-d'œuvre, des fournitures ou des matériaux, de la pose ou de l'enlèvement de nouveaux pneus, de pneus d'hiver, de chaînes au Véhicule désigné, est au frais du client.
- Le remorquage du Véhicule désigné à partir d'un atelier de réparations à un autre atelier de réparations.
- Le remorquage d'un Véhicule désigné à partir d'un centre de réparation, dans le cas où vous seriez en désaccord avec le coût estimé des réparations ou les heures d'ouverture du centre;
- Le gonflement des pneus du Véhicule désigné.
- Le raccompagnement du client vers le Véhicule désigné en panne, vers son domicile ou vers le garage, avant et/ou après la prestation de service.
- Le Service pour tout véhicule qui n'est pas fait pour la conduite sur un chemin public ou privé ou qui a été conduit volontairement dans un endroit non fréquenté tel qu'une route non reconnue, un champ, un chantier de construction, une plage, un endroit boueux, une entrée, une allée, un chemin privé, un terrain vague ou tout autre endroit auquel ne peut accéder une remorqueuse ordinaire ou qui serait risqué d'accéder pour un fournisseur de service.
- Le Service pour les véhicules de type motos, scooters, véhicules récréatifs, véhicules commerciaux, véhicules tout-terrain, motoneiges, autos Dunes, remorques de tout genre, taxis, voitures de location, tracteurs, bateaux, véhicules de compétition, véhicules



LES GARANTIES
wise
WARRANTIES